

ACAD.
LUGD. BAT.
BIBL.

conservé mon frre,

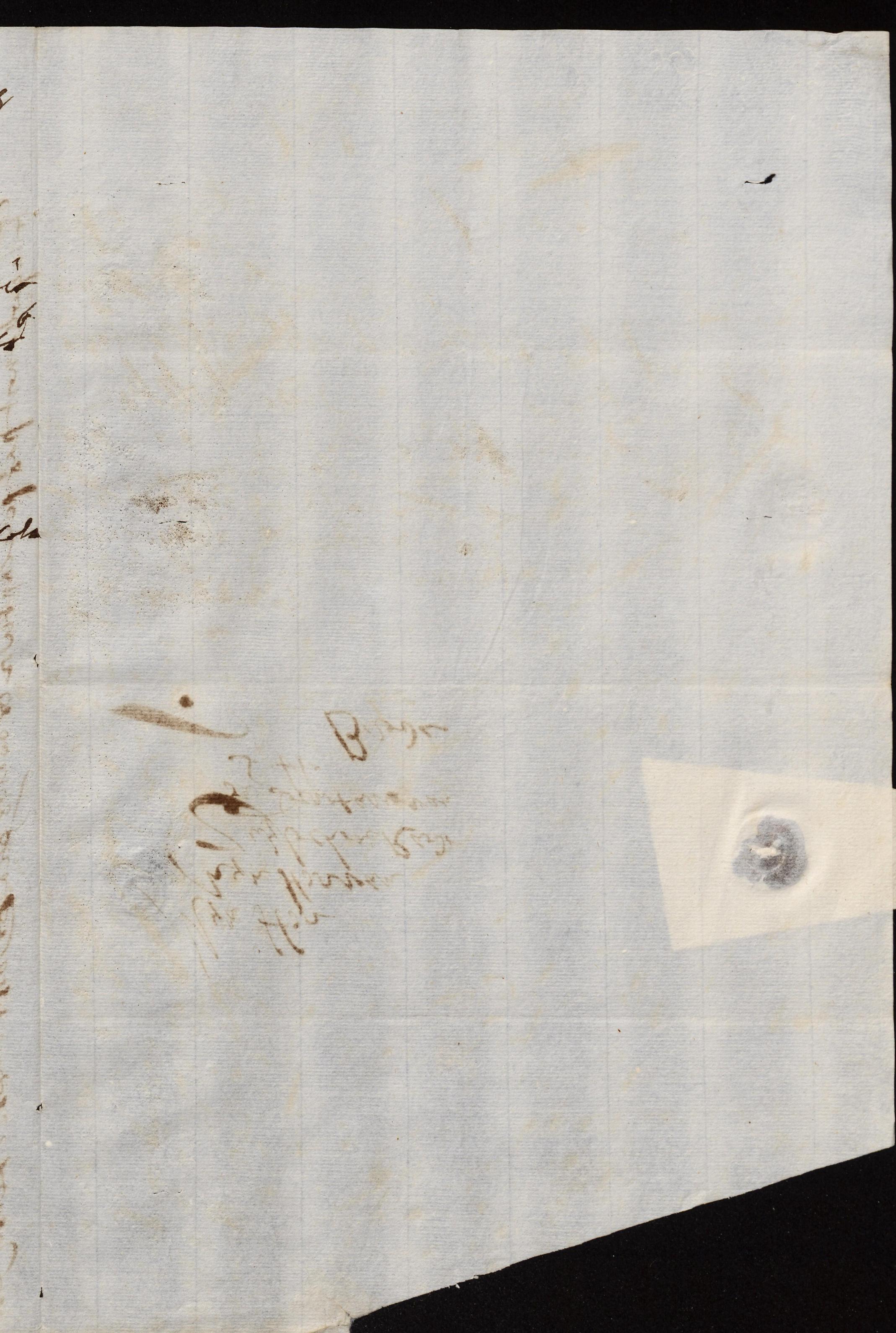
je vous des cachez nostre fonds
pour lais communiquer nos affaires
que le seurant me devait que il estoit
affair d'apres nos freres et la Compai:
en avoit de la Compagnie. Je vous des
l'avis dont on des supportent que
que je ne promets que au docteur
Guilleme.

Pour que est le proposit
l'entendre et humainement faire que
offensé je vous suppliez de couler deux ou
est amours sans faire persistre qu'
vous faire grande cherte. Car au
bonement envoient de moi une paire
mains nôtre hautes et au plus gran
refroidissement que je vous des marge
par ne garder. Si estoit que vous
je dores a S.A. que je ne promettraide
de bonnes laines quil frotte mes bâts pour
que vous pourrez exercer vostre
charge avec repos et tranquillité sans
que bruit avec les ouvriers des con
tateurs pour le service de S.A. Je pour
vous faire de messe de la papa
apres votre demande et ce que l'on peut faire
au docteur Guilleme. Mais que est
ce que au temps que j'avois

Aug. 37.

de laar & de houten leggerij voorzover &
zo profvoer

Revoir monsieur
John Landou
le 9^e de Juillet 1646. Bernumba & Grobous
lettres
D. de Nithony
Parlez à vos frères affi
que il soit yé malcontent
que la fanfare ne pēt audi
ne compôte o dispōitio. car le
prochain et envir que aiger
le matin.



Van den
Hof
Herr van
Zylichon Racht
en Dertario van
S. A.
Brode.

